

Quiévrain: Un "héros" du confinement condamné pour avoir frappé son père et sa grand-mère

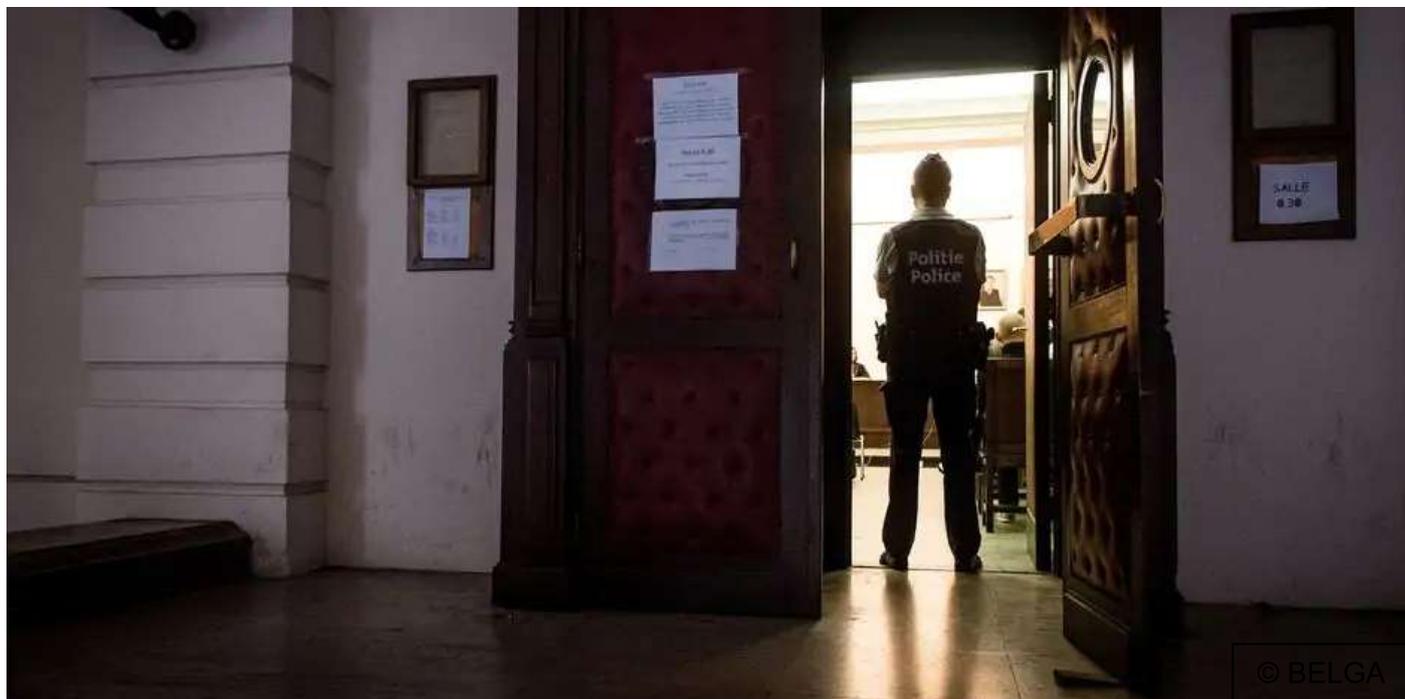
Borinage (/regions/mons/borinage)



(/journaliste/belga-5fd9b0a1d8ad5844d1b9592e)
Belga

Publié le 13-01-21 à 15h44 - Mis à jour le 13-01-21 à 15h44

Lors du premier confinement, le prévenu s'était fait connaître positivement car il avait créé une plateforme pour créer et distribuer des masques.



◀2

Une peine de deux ans a été prononcée mercredi par le tribunal correctionnel de Mons contre un jeune homme de Quiévrain, poursuivi pour avoir porté des coups à son père et à sa grand-mère, en août 2020, durant sa libération conditionnelle.

Le jeune homme a été placé sous mandat d'arrêt le 13 août 2020 mais il ne se souvient de rien. Il avait 2,23 grammes d'alcool par litre de sang. "*Je n'ai rien à dire pour me défendre, c'est impardonnable*", a déclaré le prévenu lors de l'instruction d'audience. Le ministère public a mis en évidence le casier judiciaire du prévenu, lequel a écopé d'une peine de 10 ans en appel pour une entrave méchante circulation avec circonstance de mort. Sous l'effet de la cocaïne, il avait renversé un cycliste, décédé quelques jours plus tard de ses blessures.

Lors du premier confinement, le prévenu s'était fait connaître positivement car il avait créé une plateforme pour créer et distribuer des masques. Plus de 3.000 masques avaient été confectionnés et distribués dans la région de Quiévrain.

Newsletter DH Borinage

L'actu du Borinage vous intéresse? Inscrivez-vous à la newsletter DH Borinage

Je m'inscris

Je déclare avoir pris connaissance de la politique de protection de la vie privée de La DH et accepte que La DH traite mes données à caractère personnel conformément à celle-ci.

◀2

Lire aussi